



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **AU CONFORT DU DOS Sarl**, de siège social à,
1964 Conthey
2. Délai pour contester l'état de collocation:
30.06.2018 jusqu'au 19.07.2018
3. Délai pour contester l'inventaire:
30.06.2018 jusqu'au 09.07.2018
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés
à l'Office des faillites du district de Conthey, dès le 30 juin
2018 :
 - 1.L'inventaire ;
 - 2.L'état de collocation ;
 - 3.La décision de l'administration de la faillite :
-de ne pas introduire action en responsabilité contre les fonda-
teurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :
 - 2.Intent action contre l'état de collocation ; sinon, il sera ac-
cepté (art. 250 LP) ;
 - 3.Demander, sous peine de péremption, la cession des droits
de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant :
-l'action en justice contre les fondateurs et les organes de la
société selon l'art. 827 CO.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des Faillites du district de Conthey.

Office des poursuites et faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

04306909

